



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 14017

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes exprimées par l'association lorraine des professeurs de langues anciennes (ALPLA) quant au devenir de l'enseignement du grec et du latin. En effet, il semblerait que, dans la perspective d'une nouvelle réforme des lycées, apparaisse une volonté de réduire à zéro les enseignements optionnels, tels que les langues anciennes et les langues vivantes rares, pour au moins cinquante pour cent des lycéens. Cela se traduirait déjà dans les collèges puisque l'enseignement du grec ne débutera désormais qu'en classe de troisième à la rentrée 1998. Cela se traduirait aussi dans les lycées puisque les sections de langues anciennes sont remises en cause. Cela se traduirait encore dans les classes préparatoires littéraires aux grandes écoles où la réduction de la dotation horaire globale affecte, entre autres options, celles des langues anciennes. L'ALPLA souligne les conséquences de telles mesures, tant pour les enseignants dont des postes devront être supprimés, que pour les élèves qui seront ainsi privés d'un enseignement très riche sur un plan littéraire, historique et civique. Il le remercie de bien vouloir l'informer de son avis sur ce sujet et de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées, seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14017

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2437

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3038